



Négociateur.rice foncier.ere

Catégorie : A

Employeur : Rennes Métropole

Direction :

Direction Aménagement Urbain Habitat

Effectif : 150 agents

Leur raison d'être : Pour Rennes Métropole : réguler le foncier de manière coordonnée et planifier l'offre de logements et d'activités (neuf ou rénovation). Pour la Ville de Rennes : développer et partager le projet urbain dans la concertation, réussir les opérations ANRU, loger les différents publics en assurant la qualité des usages pour tou.te.s. De façon générale : travailler en transversalité pour englober l'ensemble de la chaîne de l'aménagement et faire le lien avec les autres politiques, renforcer la qualité de notre maîtrise d'ouvrage, être à la pointe de la transformation écologique du territoire.

Le sens de ce poste :

Au sein d'une équipe de 8 négociateurs fonciers, l'agent.e aura en charge un périmètre de travail composé de quartiers rennais et de communes de la métropole. Elle/Il sera l'interlocuteur.rice des communes pour procéder à des acquisitions nécessaires à des réserves foncières et pourra être amené.e à les conseiller sur des procédures et stratégies foncières en lien avec le référent urbaniste métropolitain. L'agent.e sera également l'interlocuteur des services métropolitains pour les opérations foncières nécessaires aux politiques publiques de la métropole. .

Environnement et conditions de travail :

Horaires : 37h30 ou 39h00

Lieu de travail : Hôtel de Rennes Métropole

Matériel(s) à disposition : Ordinateur portable, imprimante partagée

Missions de suppléance : Éventuellement intérim du responsable de service

Télétravail : Oui

Service :

Maîtrise foncière

L'équipe : Sous la responsabilité du chef de service, l'agent s'intégrera dans une équipe dont les missions consistent à piloter et mettre en œuvre la politique foncière et l'action foncière de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes, maîtriser le foncier nécessaire aux équipements publics et aux opérations d'aménagement, piloter et mettre en œuvre le Programme d'Action Foncière (PAF), constituer des réserves foncières pour les opérations métropolitaines et rennaises et les compensations agricoles et gérer les biens de Rennes Métropole acquis comme réserves foncières

Effectif Service : 18 agents

Autres : Disponibilité à adapter aux nécessités de service et aux besoins des réunions et des rendez-vous, en particulier avec les élus. Absences à coordonner avec les autres négociateurs fonciers et le responsable de service

Éléments de statut:

Cadre d'emploi : Attaché ou Ingénieur

Parcours : P2

Date de mise à jour de la fiche de poste : Juin 2026

Éléments complémentaires de rémunération : IFSE liée au poste, plan de déplacement des agents, participations mutuelle et prévoyance, tickets restaurant, CNAS

Vos 3 principales missions :

1-Action foncière (50%)

- Instruire les Déclarations d'Intention d'Aliéner
- Conduire les acquisitions qu'elles soient amiables, par voie de préemption, de mise en demeure ou par voie d'expropriation :
 - > Visiter les biens et en assurer une évaluation,
 - > Assurer l'interface avec le pôle d'évaluation domaniale ,
 - > Mener la négociation avec les propriétaires et les exploitants le cas échéant,
 - > Mettre en œuvre les procédures de préemption le cas échéant,
 - > Organiser la saisine du juge de l'expropriation le cas échéant,
 - > Constituer le dossier et piloter la procédure de DUP,
 - > Mettre en œuvre les découpages parcellaires préalables aux mutations,
 - > Constituer le dossier et piloter la procédure d'enquête parcellaire,
 - > Assurer l'interface avec les avocats
- Piloter les actes notariés,
- Valider les projets d'actes et organiser la signature.

2-Programme d'Action Foncière (25%)

- Instruire les demandes des communes au vu des caractéristiques des biens et des projets envisagés,
- Conduire les négociations et mener à bien les

acquisitions (cf mission 1),

- Définir les modalités de portage,
- Assurer le suivi des biens portés par la Métropole,
- Mettre en œuvre la rétrocession des biens le moment venu..

3-Stratégie foncière (15%)

- Identifier les enjeux fonciers des politiques publiques, projets et opérations sur son territoire,
- Définir les outils fonciers et les procédures adaptés en lien avec les porteurs de projet,
- Contribuer à la mise en œuvre et au suivi des projets,
- Conseiller et accompagner les communes sur les problématiques foncières liées aux projets communaux, en lien avec le référent urbaniste,
- Mettre en œuvre les procédures retenues (DPU, ZAD, DUP etc...),
- Piloter une mission transversale thématique le cas échéant.

4 – Veille foncière (10%)

- Contribuer à la maîtrise des valeurs foncières : analyse du contexte, connaître les valeurs de référence, dialogue avec promoteurs,
- Suivre les DIA : instruction, demande d'avis,
- Suivre les mutations signalées par la SAFER en lien avec la référente agriculture : analyse , proposition de candidature.

Compétences

Les compétences relationnelles :

- Sens de la négociation et du compromis
- Sens du service public et de l'intérêt général
- Rigueur et sens de l'organisation

Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- Capacités d'analyse, de synthèse et d'argumentation
- Connaissances en droit public, en droit de l'urbanisme et en droit civil
- Connaissances en aménagement et urbanisme
- Bonnes qualités rédactionnelles

Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :

- Connaissance des SIG
- Connaissance des partenaires extérieurs
- Connaissance du code de l'expropriation
- Connaissances du fonctionnement et de l'environnement juridique des collectivités territoriales et de l'intercommunalité